



AUTO ECOLE DE ST ROM - AESR

Chemin chatillon – Verenay 69420 AMPUIS

SIRET 512025073100088

agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

SIRET 51025073100047

DA 82691190169

Tél : 04 37 04 44 98

Courriel : contact@aesr.fr

aesrmoto@aesr.fr

Sarl au capital de 45000€

www.aesr.fr

DOCUMENT DISPONIBLE AU PUBLIC

MODALITES ORGANISATION PRATIQUES JUSQU' A L EXAMEN DU PERMIS

I/ Pré-requis :

Permis AM (50 cm3)

= 14 ans

Permis A1 (125 cm)

= 16 ans avoir le code moto (code moins de 5 ans)

Permis A2 (moto)

= 18 ans avoir le code moto (code moins de 5 ans)

Passerelle A2 à A

= 2 ans de permis A2 (pas d'examen)

Permis AAC (Conduite Accompagnée) = 15 ans

Permis B, Boite Auto = 17 ans

Conduite supervisée (permis B) = 18 ans (20h+2 h RDV conduite_(code moins de 5 ans)

Mention B96 (veh + remorque PTR A 4t250) = 18 ans et permis B (pas d'examen)

Permis BE (veh + remorque PTR A 7t) = 18 ans et permis B

Permis C -D (ptac 18t5)

= 21 ans et permis B, visite médicale

cerfa14880-02.

Permis C-D(E) + remorque

= 21 ans et permis B et C et ou D

visite médicale cerfa14880-02.

II/ DEROULEMENT DES FORMATIONS :

- **EVALUATION INITIALE DEPART** : durée moyenne 1 heure.

Sur test en ligne :

permis B - ACC (CONDUITE ACCOMPAGNÉE) -

B78 (BOITE AUTOMATIQUE)

transmise au candidat

A1/A2 (MOTO)

Sur fiche support mise en ligne sur aesrmoto.fr à la commande :

- **2 roues** : AM(50 cm3) - L5E(125 cm3)- A (2 ans A2)

**AUTO ECOLE DE ST ROM - AESR**

Chemin chatillon – Verenay 69420 AMPUIS

SIRET 512025073100088

agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

SIRET 51025073100047

DA 82691190169

Tél : 04 37 04 44 98

Courriel : contact@aesr.fr

aesrmoto@aesr.fr

Sarl au capital de 45000€

www.aesr.fr

Sur fiche support :**- remorque B96-BE**

A remplir par le candidat

Sur fiche support :**- poids lourds : C(E)-D(E)**

A remplir par le candidat

- Piste entraînement :

. départ : agence 20 rue du collège 38200 VIENNE - durée de trajet 15mn -

. départ directement : chemin chatillon – VERENAY – 69420 AMPUIS

Lieu d'examen : durée de trajet 15 mn : ROUTE DU BARRAGE – 38121 REVENTIN suivant les 2 départs ci-dessus.

Horaires : suivant planning remis au candidat.

III - PRATIQUE : suivi des 4 compétences REMC pour les permis A1-A2-B-(78)-AAC
5 compétences REMC pour les permis BE et Groupe Lourd

REMC : Référentiel pour l'Eduction pour une Mobilité Citoyenne du 01 juillet 2014

-Durée : 7 heures : L5E-B96-A en journée

-Durée : 8 heures : AM en 2 demi journées

-Durée suivant le contrat pour les filières du B : 2+1 heures par semaine

-Durée pour le BE : 3 jours de 7 heures

-Durée pour le C-D(e) : 6 jours de 8 heures (accéléré)

RAPPEL : le Bilan de compétence est disponible pour l'élève à tout moment de la formation.

**AUTO ECOLE DE ST ROM - AESR**

Chemin chatillon – Verenay 69420 AMPUIS

SIRET 512025073100088

agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

SIRET 51025073100047

DA 82691190169

Tél : 04 37 04 44 98

Courriel : contact@aesr.fr

aesrmoto@aesr.fr

Sarl au capital de 45000€

www.aesr.fr

IV/ SUIVI : sur livret (AM-L5E-A-B96-BE) et tablette (A-B-C-D)
feuille de présence pour les financements
enquête de satisfaction
suivi de réclamation.

V/ EXAMEN BLANS :

-Préparation au permis de conduire par un examen blanc par un enseignant de la conduite.

VI / EXAMEN FINAL :

PENDANT L'EPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE : Présence avec le candidat d'un enseignant de la conduite et de l'Inspecteur à l'épreuve du permis de conduire.

-Permis B (+AAC) – Boite Auto :

Evaluation et résultat du permis de conduire

Suite à l'épreuve, l'examinateur indique sur votre fiche d'évaluation du permis le nombre de points que vous avez obtenu pour chaque critère :

- 0: vous n'avez obtenu aucun point, cette compétence mal acquise (mais vous n'avez pas fait d'erreur éliminatoire).
- 1 : vous avez obtenu 1 point, compétence moyennement maîtrisée.
- 2 : vous avez obtenu 2 points, compétence bien maîtrisée.
- 3 : vous avez obtenu 3 points, compétence très bien maîtrisée.

E : vous avez commis une faute éliminatoire, l'examen du permis est obligatoirement raté.

Le total des points acquis est noté en bas de la grille d'évaluation du permis et la mention "favorable" ou "insuffisant" est entourée.

Vous devez obtenir un minimum 20 / 31 sans note éliminatoire



AUTO ECOLE DE ST ROM - AESR

Chemin chatillon – Verenay 69420 AMPUIS

SIRET 512025073100088

agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

SIRET 51025073100047

DA 82691190169

Tél : 04 37 04 44 98

Courriel : contact@aesr.fr

aesrmoto@aesr.fr

Sarl au capital de 45000€

www.aesr.fr

-Permis A1 – A 2 : (moto) :

Epreuve Hors Circulation : Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

Epreuve CIRculation : , vous devez obtenir au moins **17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

-Permis BE (remorque) :

L'épreuve hors et en circulation sont consécutives : le temps consacré à ces deux épreuves est de à 60 minutes dont 25 minutes de conduite effective ;

L'épreuve en circulation comprend :

Lorsque le candidat se présente pour la seule épreuve en circulation, le temps consacré au candidat est de 40 minutes.

Vous devez obtenir au moins 19 points / sur 23 sans note éliminatoire.

-Permis C-D(E) (poids lourd):

Epreuve Hors Circulation : Pour être admis, vous devez obtenir **plus de 16 points, ne pas avoir de note éliminatoire** et avoir un **résultat favorable à l'exercice de maniabilité**.**Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.**

Epreuve en Circulation : Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins **17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Attestation délivrée par l'auto ecole : suivant les conditions requises de la sécurité routière :

Passerelle moto (A), formation 50 cm3 (AM), formation 125 cm3 (L5E) , B96 (remorque) :

**AUTO ECOLE DE ST ROM - AESR**

Chemin chatillon – Verenay 69420 AMPUIS

SIRET 512025073100088

agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

SIRET 51025073100047

DA 82691190169

Tél : 04 37 04 44 98

Courriel : contact@aesr.fr

aesrmoto@aesr.fr

Sarl au capital de 45000€

www.aesr.fr

VII RESULTAT EXAMEN PRATIQUE :

APRES L'examen du PERMIS DE CONDUIRE : Le Résultat reçu après minimum 48 heures ouvrés sera disponible pour les candidats via le site RDV PERMIS.

-> en cas d'échec : un devis pourra être établi pour une préparation et représentation à l'examen à la demande du candidat.

INFORMATION SUR LE POST-PERMIS :

est donnée aux élèves intéressés après réussite suivant un programme remis ; une date sera proposée en fonction des demandes.